

BULLETIN DE SOUTIEN

- Oui, je souhaite aider la communauté des Bénédictines de l'Abbaye de la Rochette à aménager son lieu de vie.

Mes Coordonnées:

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

Code postal: Commune:

Téléphone:

Courriel:

J'envoie un don de: €

Libellez votre chèque à l'ordre:

- Soit de l'Abbaye de la Rochette
(à retourner à: Abbaye de la Rochette — 945 route du Village – 73330 Belmont-Tramonet 04 76 37 05 10)
- Soit de la Fondation des Monastères en précisant au dos de votre chèque "pour l'Abbaye de la Rochette"
(à retourner à: Fondation des Monastères — 14 rue Brunel – 75017 Paris)

✂ - - - - -

LES RÉDUCTIONS D'IMPÔTS EN VIGUEUR À CE JOUR

La Fondation des Monastères, fondation reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des dons fiscalement déductibles, a pour but d'apporter son soutien charitable aux membres des collectivités religieuses. En lui adressant votre don, 95% du montant seront reversés à l'abbaye de la Rochette, les 5% restants seront affectés au fond d'aide aux communautés en difficulté. La Fondation des Monastères délivre systématiquement un reçu fiscal.

Les réductions fiscales:

Pour l'impôt sur le revenu, la réduction d'impôt est égale à 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Pour l'impôt de solidarité sur la fortune, la réduction d'impôt est égale à 75% du montant de votre don, dans la limite de 50 000 €. Pas de cumul des avantages fiscaux (d'après les dispositions du nouvel article 885-0 V bis A du CGI).

Pour les entreprises, la réduction d'impôt est de 60% du montant de votre don, dans la limite de 50/000 du chiffre d'affaires.